

Pourquoi le SNU ?

- Pour être informé, écouté, aidé et efficacement représenté.
- Parce que le SNU respecte chaque salarié dans son identité professionnelle.
- Parce qu'au SNU, un adhérent = une voix.
- Parce que le SNU signe des accords à la seule condition qu'ils soient satisfaisants pour la majorité du Personnel.

Vous voulez vous informer, débattre, adhérer ?

Contactez-nous par mail :

syndicat.snu-alsace@pole-emploi.fr

ou venez nous rencontrer lors de nos réunions mensuelles



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE ● PÔLE EMPLOI FSU
Travail ● Emploi ● Formation ● Insertion

Le SNU TEFI regroupe les salariés d'établissements et services publics exerçant dans les domaines du travail, de l'emploi, de l'indemnisation, de l'insertion : Pôle Emploi, ministère du travail, réseaux d'insertion (Missions Locales, Cap Emploi...).

Le SNU-TEFI fait partie de la FSU

Parce que la FSU défend l'idée d'un syndicalisme alliant action et proposition, pour une société plus solidaire et plus juste qui met l'humain au cœur de nos choix.

Nous nous battons pour préserver et étendre les droits et libertés de chacun contre la xénophobie, le racisme, le sexisme et l'homophobie.

Le SNU est un syndicat de lutte et de transformation sociale.

Le SNU est un syndicat libre et indépendant.

Nous nous battons pour un service aux usagers qui respecte l'égalité des citoyens et l'équité de traitement sur tout le territoire.

Nos élus et représentants :

À tous les niveaux, national, régional, local dans le cadre d'une charte, ils agissent dans la transparence et s'opposent à toute discrimination, clientélisme et favoritisme.

Ils s'engagent à :

- Défendre les intérêts collectifs.
- Informer, conseiller et défendre les collègues au quotidien.
- Dénoncer les injustices et inégalités dans les instances représentatives.
- Veiller au respect des engagements pris par l'Etablissement.
- Organiser des rencontres et des débats.
- Initier les convergences entre élus de différents syndicats chaque fois que nécessaire face à la Direction.
- Être force de proposition pour faire progresser nos droits et nos conditions de travail.

Vos élus sont présents dans différentes instances :

• Les délégués du Personnel

Ils représentent et portent les questions relatives à la gestion du Personnel lors de la réunion mensuelle avec la Direction.

Vous pouvez les solliciter à tout moment.

• Les élus du Comité d'Etablissement – CE –

Ils doivent être obligatoirement informés et consultés par l'employeur préalablement à toutes décisions concernant la gestion, la marche générale de l'Etablissement et les conditions de travail des salariés.

Ils participent à différentes commissions. Les élus gèrent les Activités Sociales et Culturelles -ASC- de leur région.

Le SNU se bat pour un Etablissement qui porte les valeurs du Service Public pour l'emploi. Pour le SNU, les ASC doivent être un moyen pour défendre des valeurs solidaires.

• Les représentants du CHSCT

Ils ont pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale, à la sécurité, au respect de l'hygiène et à l'amélioration des conditions de travail.

Le SNU s'engage à peser sur l'Etablissement afin qu'il respecte l'obligation légale de préserver la santé et la sécurité au travail.